

# **Entretien et réparations à la charge du locataire**



Mâcon Habitat effectue les gros travaux de réparation ou d'entretien de votre logement.

De votre côté, **vous devez prendre en charge l'entretien courant.**

Le décret n°87.712 du 26 Août 1987 définit les réparations locatives, c'est-à-dire celles que vous devez effectuer ou faire effectuer par l'entreprise de votre choix.

Il ne s'agit que d'une **liste indicative et non exhaustive.**

Pour illustrer cette liste, nous invitons à consulter le dépliant suivant :

# L'intérieur : la plomberie - l'électricité et l'entretien à votre charge

## QUELQUES EXEMPLES D'ÉLÉMENTS À VOTRE CHARGE.

### LES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES

- Remplacer les interrupteurs, prises, coupe-circuit, fusibles, ampoules et tubes lumineux.
- Réparer ou remplacer les baguettes ou gaines de protection.
- Nettoyer et dé poussié rer les convecteurs, remplacer le bouton marche/arrêt, le thermostat.
- Réparer ou remplacer le combiné de l'interphone à la suite d'une détérioration de votre part
- Entretenir les plaques de cuisson électriques, le réfrigérateur pour les chambres d'étudiants et les résidences pour personnes âgées seulement.

## Qui fait quoi ?

3 couleurs ont été utilisées pour vous permettre de savoir qui doit se charger de quoi :

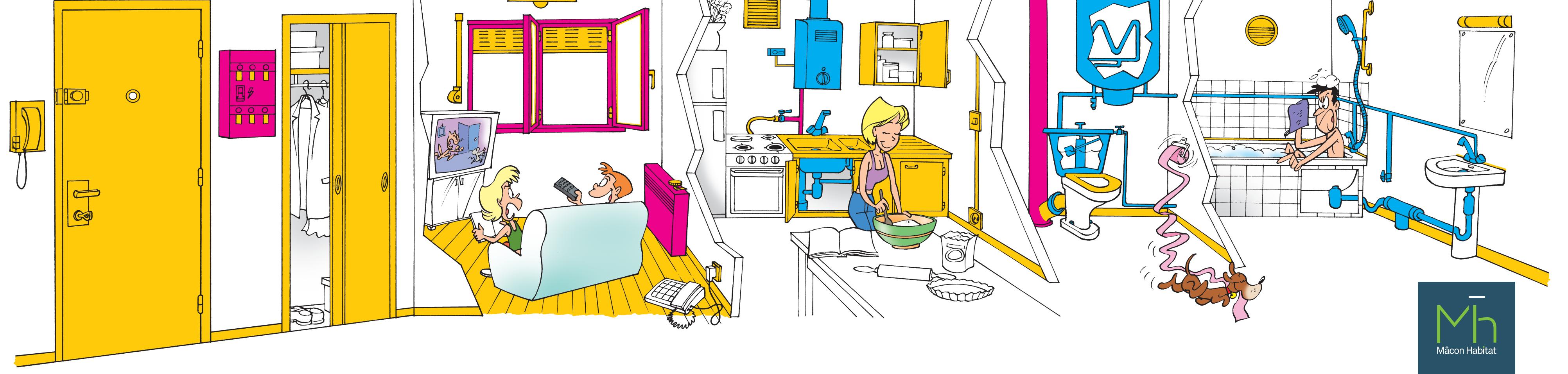
■ Vous

■ Mâcon Habitat\*

■ L'entreprise titulaire du contrat d'entretien

\* Certaines réparations sont à votre charge, mais Mâcon Habitat peut se substituer à vous contre facturation et après votre acceptation écrite des travaux. Exemple : volets roulants (changement de lame, courroie, enrouleur...), interphone (combiné ...)

Toute détérioration de votre fait est à votre charge



### LES PARTIES INTÉRIEURES

#### Plafonds, murs et cloisons

- Les maintenir en état de propreté
- Procéder aux raccords de peinture et tapisserie (voir règlement état des lieux)
- Remettre en place ou remplacer quelques éléments des matériaux de revêtement (faïence, mosaïque, matière plastique)

#### Revêtements de sols

- Cirer votre parquet et entretenir la vitrification le cas échéant.
- Maintenir les sols plastiques en état de propreté

#### Placards et menuiseries

- Remplacer les tablettes et tasseaux de placards, réparer leur dispositif de fermeture

### LES INSTALLATIONS DE PLOMBERIE

#### Canalisations de gaz

- Pour votre sécurité, ne pas boucher et entretenir les entrées et sorties d'air (grilles d'aération)
- Remplacer les tuyaux souples de raccordement gaz à leur date de péremption
- Le remplacement du robinet de gaz détérioré est à votre charge, faire appel à un professionnel agréé

#### Chaudage, production d'eau chaude et robinetterie

Mâcon Habitat a souscrit un contrat d'entretien pour les appareils de production d'eau chaude et la robinetterie (voir avec votre gardien ou votre agence pour plus de détails).

#### Éviers et appareils sanitaires

- Enlever les dépôts de calcaire
- Réparer les éclats sur les appareils sanitaires
- Entretenir les joints d'étanchéité, les fixations des éviers et appareils sanitaires
- Remplacer les abattants des WC
- Effectuer, si nécessaire, le débouchage des évacuations des éviers et appareils sanitaires

# L'extérieur

## LES PARTIES EXTÉRIEURES

### Le jardin privatif

- Entretien courant : maintenir en état de propreté les allées et tondre les pelouses, tailler et débroussailler les haies (1,20 mètre de hauteur) et végétaux, maintenir en état les clôtures.
- Nettoyer les grilles d'évacuation des eaux pluviales

### Les Balcons – terrasses – loggias

- Propreté et hygiène des sols : éviter l'utilisation de l'eau de javel et le lavage à grande eau.
- Déboucher régulièrement les évacuations d'eau et ne pas laisser mousse et autres végétaux s'installer
- Ne pas secouer les tapis contre les façades (dégradation du crépis, gêne pour vos voisins)
- Ne pas suspendre de linge à l'extérieur du balcon, ni de bacs à fleurs (risque de chutes...)

### Les Locaux annexes et boîtes aux lettres

- Si vous disposez d'une cave, d'un grenier ou d'un garage : les entretenir au même titre que votre logement.
- La boîte aux lettres fait partie du logement, **son parfait entretien est de votre responsabilité**.

## LES OUVERTURES INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES

### Portes, fenêtres, châssis de toit, portes de garages

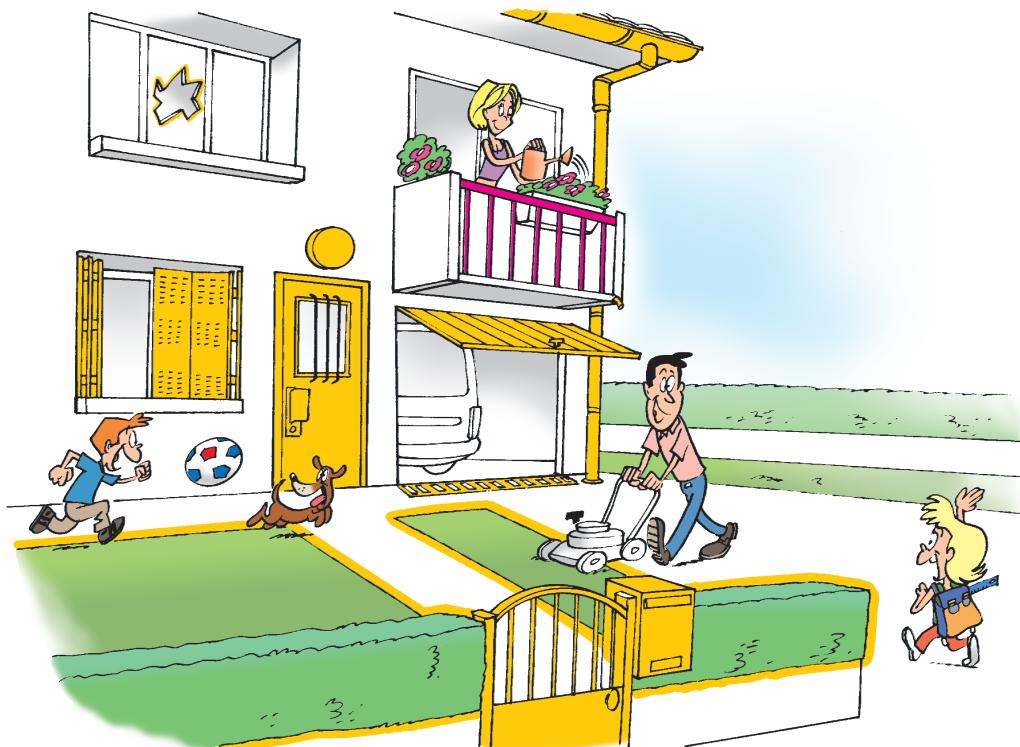
- Graisser les gonds, paumelles, charnières et serrures au moins une fois par an.
- Remplacer ou réparer, si nécessaire, les boutons et poignées de portes ou fenêtres, gonds, crémones et espagnolettes, clavettes, verrous et clés égarées ou détériorées, les serrures
- Ne pas obstruer et nettoyer les entrées d'air au moins deux fois par an.

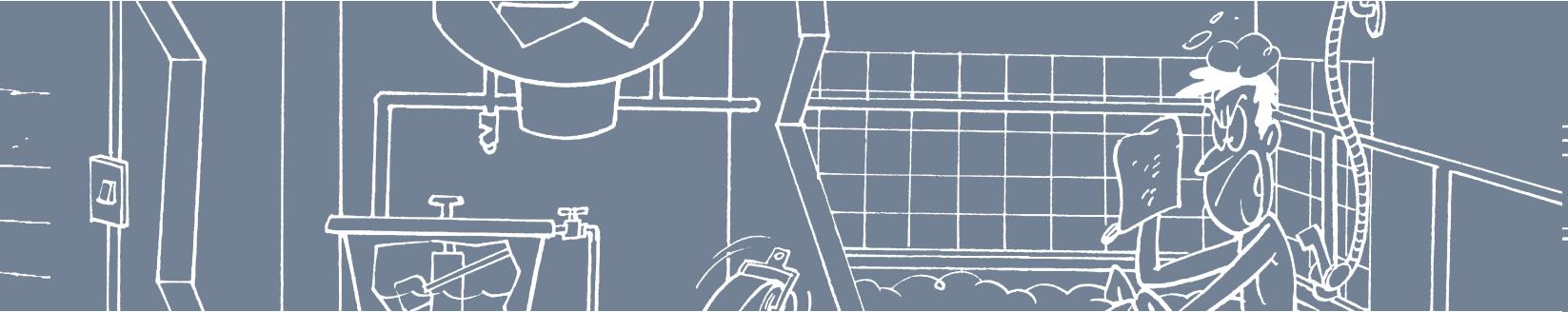
### Volets, volets roulants et rideaux d'occultation

- Remplacer les sangles, poulies, lames, les chaînettes et arrêts de volets et jalouises, les rideaux de châssis de toit.

### Vitrage

- Remplacer les vitres détériorées
- Refaire les mastics si besoin.





# L'Agence

Mâcon Habitat

257 Rue de Paris  
Tél. : 03 85 21 63 63  
Email : [agence@macon-habitat.com](mailto:agence@macon-habitat.com)  
[www.macon-habitat.com](http://www.macon-habitat.com)